

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 19 Juin 2020

Lieu de réunion : Salle des Fêtes de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Juin 2020

Date de publication : 22 Juin 2020

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire), Marie-Josée RICHARD, Anne-Sophie DITSCH, Pascal KNOBLOCH, Fabrice MARCHAND (Adjoint), Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, Maryvonne FOUSSIER, Matthieu GUYON, Christiane LAURIER, Romain LE GUERN, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Murielle MESPLE, Sébastien MESUREUR.

Excusés :

Absents :

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures.

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2020.

Aucune objection n'étant soulevée le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce Procès Verbal.

Ordre du jour :

- 1- Projet d'achat d'un véhicule communal
- 2- Location garage logement au dessus de l'école
- 3- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)
- 4- Renouvellement contrats de travail
- 5- Modification horaire de la garderie de l'école
- 6- Loyer Coiffeuse 2020
- 7- Parc Eolien « La Roche au Loup » à Sommières du Clain
- 8- Retours Commissions
- 9- Questions diverses

1- Projet d'achat d'un véhicule communal :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le camion utilisé par le personnel communal (agent technique) ainsi que le personnel du SIBS doit passer au Contrôle Technique à la fin du mois. Au vu de la vétusté du véhicule, il va être nécessaire d'en racheter un nouveau. Le Maire précise que le camion actuel est au SIBS mais que le Syndicat n'a pas les moyens financiers pour en racheter un autre. Il précise également que le véhicule

est principalement utilisé sur Saint-Secondin et propose donc que ce dernier soit acheté par la Commune.

Le Maire explique au Conseil Municipal, que plusieurs devis ont été reçus en Mairie.

Le Conseil Municipal a échangé sur les avantages et inconvénients des différents véhicules proposés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté, dans un premier temps, 13 voix pour et 2 voix contre, pour l'achat du véhicule TRAFIC II FG, à l'entreprise VPM 79 d'un montant de 10 127.76€ TTC et charge le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Cependant, si ce dernier n'était plus disponible et afin de répondre dans les meilleurs délais au remplacement du véhicule, le Conseil Municipal a souhaité délibéré sur un second choix. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'achat du véhicule TRAFIC DCI 115 à l'entreprise MJP Matériels, d'un montant de 12 536.56€ TTC et charge le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits seront inscrits au budget 2020.

2- Location garage logement au dessus de l'école :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'actuellement un garage communal situé près de l'école est loué à Monsieur GABORIT Michel. Après avoir échangé avec ce locataire, il s'avère que ce dernier n'en a plus l'utilité. La location mensuelle de ce garage s'élève à 22.04€.

Le Maire explique que si la Commune récupérait ce garage, du matériel pourrait y être stocké. Il propose donc au Conseil Municipal de reprendre à compter du 1^{er} Juillet 2020 ce local.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise du garage loué à Monsieur GABORIT Michel à compter du 1^{er} Juillet 2020 et charge le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

3- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) :

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 45 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Aide à la personne, surveillance de nuit et tâches selon besoin du service
- Durée du contrat : 12 mois à compter du 1^{er} Juillet 2020
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 14 voix Pour et 1 Abstention :

- DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- **Contenu du poste : Aide à la personne, surveillance de nuit et taches selon besoin du service**
- **Durée du contrat : 12 mois à compter du 1^{er} Juillet 2020**
- **Durée hebdomadaire de travail : 20 heures**
- **Rémunération : SMIC**

- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

4- Renouvellement contrats de travail :

- **Renouvellement Contrat de travail AMBROISE Paulette :**

Madame AMBROISE Paulette est embauchée à l'EAMS en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) jusqu'au 30/06/2020.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de faire face aux besoins de la résidence pour Personnes Agées (aide à la personne, surveillance de nuit...), un contrat de travail de 3 mois à 20h/semaine pourrait être proposé à Mme AMBROISE Paulette à compter du 1^{er} juillet 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 11 voix Pour et 4 Absentions, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat de travail de Madame AMBROISE Paulette à compter du 1^{er} Juillet 2020 à hauteur de 20h/semaine pour une durée de 3 mois.

- **Renouvellement Contrat de travail PASQUET Joseph :**

Le Contrat de Monsieur Joseph PASQUET, embauché en qualité d'agent technique, sur la Commune, à 15h/semaine, se termine au 30 juin 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de son contrat jusqu'au 31/12/2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 13 voix Pour et 2 Absentions, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le renouvellement du contrat de travail de Monsieur PASQUET Joseph à compter du 1^{er} Juillet 2020 à hauteur de 15h/semaine pour une durée de 6 mois.

Monsieur le Maire précise également qu'un recrutement est en cours pour un poste de surveillant de nuits au niveau de la Résidence Services.

Un récapitulatif sur les différents contrats de travail en cours a également été fait.

5- Modification horaire de la garderie de l'école :

Monsieur le Maire a été sollicité par des parents d'élèves concernant les horaires de la garderie du matin. Actuellement la garderie scolaire ouvre à 7h45.

Monsieur le Maire explique qu'une ouverture de la garderie à 7h30 à partir de la rentrée prochaine, soit le 1^{er} Septembre 2020, rendrait service aux parents d'élèves et augmenterait le nombre d'enfants accueillis.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture de la garderie à partir de 7h30 à compter du 1^{er} Septembre 2020.

6- Loyer Coiffeuse 2020 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, Madame DUVERGER, coiffeuse, loue un local dans la Résidence Services. Son loyer annuel s'élève en 2020 à 699.03€ payable au semestre.

Suite à la crise sanitaire du COVID-19, Mme DUVERGER n'a pas pu ouvrir son salon depuis le 16 Mars 2020.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas facturer 3 mois de location soit : 174.76€.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition d'annuler 3 mois de loyer. Il sera facturé à Mme DUVERGER pour le 1^{er} semestre la somme de 174.76€ et pour le 2nd semestre la somme de 349.51€

7- Parc Eolien « La Roche au Loup » Sommières du Clain :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction de 4 éoliennes sur la Commune de Sommières du Clain. La demande a été présentée par Monsieur le Président de la SAS ENERTRAG POITOU CHARENTES V à Sommières du Clain.

Selon l'article 6 de l'arrêté préfectoral n°2020-DCPPAT/BE-026 portant ouverture de l'enquête publique, « les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation

environnementale dès ouverture de l'enquête publique. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête ».

Le Conseil Municipal de Saint-Secondin est donc appelé à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à 7 voix Pour et 8 Abstentions le projet du parc éolien « La Roche au Loup » sur la Commune de Sommières du Clain.

8- Retours Commissions :

Commission EAMS :

Les membres de cette commission se sont réunis le 12 Juin 2020 afin de rencontrer le personnel de l'EAMS et de se présenter.

Commission Finances :

Les membres de la Commission Finances se sont réunis le 18 Juin 2020 pour la préparation du budget 2020 en présence de Mme BAILLEUL (Conseillère aux décideurs locaux) et de Mme LELONG (Trésorière de Civray)

Mme DITSCH fait un retour de cette commission au Conseil Municipal :

- Mme BAILLEUL a réalisé une analyse financière des budgets consolidés de la Commune. Il apparaît des difficultés importantes depuis 2018 avec une baisse des recettes de l'EAMS. Cela a impacté négativement les capacités d'autofinancement. Elle viendra ultérieurement présenter au Conseil Municipal en détail les conclusions de cette analyse.
- Les ressources propres (autofinancement) doivent couvrir les annuités d'emprunts. En ce qui concerne ce point, des difficultés ont été relevées, en particuliers sur le budget de l'EAMS.

9- Questions Diverses :

○ VALOREM :

Suite à son RDV avec VALOREM, Monsieur le Maire indique au Conseil que le chantier concernant la construction des 4 éoliennes sur la Commune (extension du parc Bouresse/Usson) commencera fin 2021 et se terminera en Mars 2022. Les éoliennes devraient être en service en été 2022.

○ DELEGATION DE FONCTION AUX ADJOINTS :

- 1^{er} Adjoint : gestion des affaires générales, gestion du cimetière, gestion des affaires scolaires, gestion du fonctionnement de l'EAMS
- 2^{ème} Adjoint : gestion des finances et du budget
- 3^{ème} Adjoint : gestion du secteur technique : bâtiments et aménagement
- 4^{ème} Adjoint : gestion de la voirie et de l'urbanisme.

○ COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Madame RICHARD fait retour sur la réunion qui s'est tenue le 9 Juin dernier, avec Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, Président de la Communauté de Communes du Pays Civraisien, Madame Isabelle ORTEGA (Directrice des Services), Monsieur

MEYNIER (Responsable Financier), Monsieur le Maire, Mesdames Carine FOUQUET, Sophie BONVALET. Cette réunion avait pour but d'attirer l'attention de la Communauté de Communes sur la situation exceptionnelle et préoccupante dans laquelle se trouve la commune de Saint-Secondin face aux pertes massives des recettes du budget EAMS dues à la crise sanitaire du COVID 19 qui a entraîné des annulations massives de réservations pour la saison touristique 2020..

Après en avoir débattu Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY propose d'adresser un courrier à Madame CASTELNOT, Préfète de la Vienne, afin de voir de quels soutiens exceptionnels pourrait bénéficier la commune de Saint-Secondin qui permettraient d'absorber ses difficultés budgétaires passagères.

○ CONSEILLER DEPARTEMENTAL :

Monsieur le Maire a rencontré, Monsieur François BOCK, Conseiller Départemental afin de solliciter l'aide du Département face aux pertes de recettes concernant les locations touristiques de la commune (gîtes et chalets). Monsieur BOCK confirme qu'ACTIV 3 (subvention départementale) sera majorée pour permettre aux communes plus d'investissement communal.

Une discussion a également eu lieu afin d'envisager de diviser le budget EAMS en 3 budgets : un budget Résidence Service, un budget Tourisme et un budget Cuisine.

○ LOTISSEMENT IMPASSE DES SABLIERES :

Madame RICHARD a constaté qu'aucune voirie et aucun trottoir n'existent au lotissement situé « Impasse des Sablières ». Mr KNOBLOCH explique que ce sont les règles du lotissement et que la voirie et les trottoirs ne pourront être réalisés que lorsque tous les lots à vendre seront attribués.

La question de refaire de la publicité a donc été soulevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 22h15.